



DROIT DU TRAVAIL

# Actualités en droit de la rémunération

Jurisprudence et Loi « partage de la valeur » du 23 novembre 2023

## Objectif

Le droit des rémunérations garantit le pouvoir d'achat, la fidélisation des salariés et les résultats de l'entreprise. Reposant sur la distinction fondamentale entre, d'un côté, la rémunération salariale (Livre II, 3ème Partie) et, de l'autre, la rémunération non-salariale (Livre III, 3ème Partie), ou « partage de la valeur », comme l'illustre la loi du 29 novembre 2023, maîtriser ses outils, notamment le régime fiscal et social, ainsi que l'actualité est indispensable. Le contentieux, notamment issu des contrôles URSSAF, ne cesse de se développer : rémunération variable, égalité de traitement, intéressement, participation, actionnariat salarié, prime de partage de la valeur... Le but de la formation est de faire le point sur ces questions.

## Thèmes abordés

SMIC ; Minima hiérarchique ; Rémunération variable (Primes diverses, clauses d'objectifs...) ; Egalité de traitement et discrimination ; PPV ; Intéressement ; Participation ; Plan d'épargne (abondement) ; augmentation des bénéfices exceptionnelle (ABE) ; Plan de partage de la valorisation de l'entreprise (PPVE) ; Actionnariat salarié (AGA, Stock-options, BSPCE...).

## Programme détaillé

14h00 - 16h00

### I. Planifier la rémunération salariale

#### A. Respecter les rémunérations minimales

- Base de calcul du SMIC
- Comprendre les minima conventionnels (notamment le contentieux de la classification professionnelle et l'articulation entre les accords de branche et accord d'entreprise)

#### B. Organiser les rémunérations supplémentaires

- Diversité des primes : « Golden hello », conditions de présence, modification et dénonciation...
- Variabilité des rémunérations : Primes et clauses d'objectifs (fixation objectifs, appréciation du caractère raisonnable, clauses de rendez-vous)

#### C. Assurer des rémunérations égalitaires

- Contentieux de l'égalité de

traitement et de la discrimination : prescription, action syndicale, transfert d'entreprise

16h00 - 16h15

#### Pause

16h15 - 18h00

### II. Optimiser la rémunération extra-salariale

- Maximiser la prime de partage de la valeur (PPV)
- Développer l'intéressement et participation
- Mettre au point l'épargne salariale (PEE et PER)
- Comprendre l'augmentation des bénéfices exceptionnelles (ABE)
- Innover avec le plan de partage de la valorisation de l'entreprise (PPVE)
- Développement du partage de la valeur au sein des TPE et PME
- Perfectionner l'actionnariat salarié : réforme et actualité jurisprudentielle



Conférence animée par

**Yannick Pagnerre**

Professeur agrégé  
Université d'Evry - Val d'Essonne

Tarif : 390 €



Date

16 mai 2024

(14h00 - 18h00 en direct)



Durée

6 heures \*

\* 4 heures de webconférence  
en direct + 2 heures facultatives  
de validation des acquis à réaliser



Public

Avocats, Juristes,



Niveau 3

Avancé : spécialistes et  
praticiens expérimentés



Lieu

Paris ou à distance



**Qualiopi**  
processus certifié

■ RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée  
au titre de la ou des catégories  
d'actions suivantes :  
Actions de formation





DROIT DU TRAVAIL

# Actualités en droit de la rémunération

Jurisprudence et Loi « partage de la valeur » du 23 novembre 2023

## BULLETIN D'INSCRIPTION

A retourner

par courrier :  
Pro-Barreau, 3, rue de Nesle  
75006 Paris

par fax :  
01 72 34 92 58

par e-mail :  
presentielles@pro-barreau.com

### PERSONNE PARTICIPANTE

Mme  M.

Nom

Prénom

Tel.

E-mail

Société / Cabinet

Adresse

CP

### RESPONSABLE DE L'INSCRIPTION

Mme  M.

Nom

Prénom

Tel.

E-mail

Ville

Tarif : **390€ TTC**

Date : **le 16 mai 2024 de 14h00 à 18h00**

Je choisis de suivre la formation :  **à distance** en visio via *Pro-Barreau Live*  
 **en présentiel** : 3 rue de Nesle 75006 Paris

J'effectue le règlement par chèque à l'ordre de Pro-Barreau

J'effectue le règlement par virement bancaire, IBAN : FR86 3000 2004 3700 0044 5109 C14 - BIC : CRLYFRPP

J'effectue le règlement par carte bancaire en ligne sur [www.pro-barreau.com](http://www.pro-barreau.com) ou par téléphone au 01 56 81 00 30

Fait à :

Le :

Signature :

### Conditions générales de participation

#### Conditions d'inscription et tarifs

A réception de l'inscription, un courriel de confirmation est adressé au participant. Son inscription est définitive sous réserve du nombre de places disponibles. Pour les modalités d'inscription et les tarifs se reporter aux mentions indiquées sur le bulletin d'inscription.

#### Documents contractuels

A réception de l'inscription, un courriel de confirmation est adressé au participant. Après règlement du

prix de la formation, une facture valant convention de formation est adressée au client.

#### Paiement

Le règlement du prix de la formation est à effectuer à l'inscription comptant et sans escompte par chèque bancaire ou virement. Si le règlement est effectué par un organisme payeur extérieur, il appartient au bénéficiaire de s'assurer de l'acceptation du paiement par l'organisme concerné. En cas de prise en charge partielle, le solde sera directement facturé au client.

#### Annulation

Toute annulation doit nous parvenir par écrit, au plus tard 20 jours calendaires avant le début de la formation pour obtenir son remboursement sans frais. Annulation entre 19 et 10 jours avant le stage : remboursement du prix, déduction faite d'une indemnité forfaitaire à titre de dédit de 10 % du prix de la formation. Annulation moins de 10 jours avant la formation : nous nous réservons le droit de facturer jusqu'à 100 % du prix à titre de dédit. Les remplacements de participants sont admis. Le nom et les

coordonnées du nouveau participant doivent nous être communiqués par écrit avant la formation. Par ailleurs, Pro-Barreau se réserve le droit d'ajourner une formation, si le nombre de participants prévu est inférieur à vingt. Dans ce cas, Pro-Barreau s'engage à prévenir immédiatement chaque participant, par écrit. Pro-Barreau se réserve le droit de changer d'intervenant en cas d'empêchement de l'un d'eux.

